

Samedi 20 juin 2026

1^{ère} montée d'Uchon



Club Allure Libre
Gueugnon

Règlement Général

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, qui reste consultable, sur le site internet du Club Organisateur : www.calg-gueugnon.fr

1. **PARTICIPATION** : la 1^{ère} montée d'Uchon est ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie **CADET**.

2. **SITE D'ORGANISATION** : L'organisation sera répartie sur 2 zones :

- **ZONE 1 – Auberge à La Tagnière**
 - o Remise des dossards.
 - o Parking
 - o Départ de la course
- **ZONE 2 – Auberge à Uchon**
 - o Ravitaillement d'après course
 - o Remises des prix.
 - o Arrivée de la course
 - o Parking

3. **PARCOURS** :

Montée « La Tagnière – Uchon » par le Chemin des Ravelottes

5 km pour 370m de D+

Trace disponible sur Tracedetrail.fr

4. **RAVITAILLEMENT** :

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé à l'arrivée

Les auberges de la Tagnière (Auberge l'Hôte Antique) et d'Uchon (Auberge de la croix Messire) vous propose des repas d'après course sur réservation :

Auberge l'Hôte Antique : [03 85 86 13 07](tel:0385861307)

Auberge de la Croix Messire : [03 85 54 42 06](tel:0385544206)

5. **DEPART** :

Cette épreuve se disputera en **contre la montre**

Le premier départ sera donné à **18h00 précise**, puis toutes les **30 secondes**.

Le dernier départ se fera à **20h00**

L'heure de départ de chacun des coureurs sera transmise par mail, **24h avant l'évènement**

Les coureurs devront se tenir prêt à proximité de la ligne de départ, 5 min avant leur heure de départ.

6. **SECURITE** :

Les parcours empruntant en partie des sentiers naturels, un balisage spécifique sera mis en place.

Le passage des coureurs est protégé aux intersections dangereuses, par des bénévoles.

Toutefois **la circulation n'est pas coupée pendant l'épreuve**. Les concurrents sont tenus de **respecter le code de la route** et de **courir à droite de la chaussée**.

Chaque participant est responsable de sa forme physique. Un service médical est assuré par la CROIX ROUGE et un médecin qui sont habilités à mettre hors-course tout concurrent qu'ils ne jugeraient pas en état de continuer l'épreuve.

7. **CLASSEMENTS - RECOMPENSES et REMISE DES PRIX :**

Les différents classements seront affichés sur place.

Seront récompensés :

3 premiers masculins scratch

3 premières féminines scratch

Meilleur jeune Homme et Femme (Cadet et junior cumulé)

La remise de ces récompenses se fera une fois le dernier concurrent arrivé

Présence indispensable des lauréats.

8. **JUSTIFICATIF MEDICAL :**

Conformément à la Réglementation des Manifestations Running 2026, tout participant devra joindre à son engagement une copie d'un justificatif médical qui sera :

- Soit une licence FFA Athlé compétition, ou FFA Athlé entreprise, ou FFA Athlé running, ou FFA pass' « j'aime courir ». Cette licence devra être valide au 20 juin 2026.
- Soit pour les non licenciés majeurs : le nouveau PPS, ou **impérativement** un Certificat Médical de non-contre-indication, à la pratique du **sport**, ou de **l'athlétisme**, ou de la **course à pied en compétition**, datant de moins d'un an au 20 juin 2026. Ou sa copie "certifiée conforme" par l'intéressé.
- Soit pour **les mineurs**, une attestation de l'autorité parentale indiquant que toutes les rubriques du questionnaire de santé, font l'objet d'une réponse négative. Attestation et questionnaire seront joint au bulletin d'inscription. Ou à défaut **un Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, ou la course à pied, en compétition, datant de moins de 6 mois au 20 juin 2026.**

9. **INSCRIPTIONS/TARIFS :**

Les inscriptions sont à faire sur : <https://fr.milesrepublic.com>

Inscriptions uniquement en ligne jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 22h, Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne pourra être faite sur place.

Ouverture des inscriptions prévue le **1^{er} novembre 2025**.

Tarifs :

Du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 **.8 €**

Du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2026**10 €**

Du 1^{er} juin 2026 au 17 juin 2026**12 €**

10. **REMBOURSEMENT :**

Du fait d'événements imprévisibles précédant l'épreuve (maladie, décès, problème familial ou professionnel...), un coureur engagé peut être contraint de renoncer à sa participation, Il pourra alors demander le remboursement de son inscription ; ceci ne pourra se faire que sur fourniture d'un justificatif de l'organisme compétent et uniquement dans la période du 1^{er} juin au 20 juin 2026.

11. RESPECT DU SITE :

Important

- a) Il est demandé à chacun de respecter le site ainsi que la faune et la flore, aucun déchet ne devra être laissé le long du parcours et sur les lieux de départ et d'arrivée
- b) Pour ne pas déranger les animaux domestiques dans les prairies et également par respect pour les autres participants, **les chiens, même tenus en laisse, ne seront pas admis sur les parcours.**

12. ASSURANCES :

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes, 22 rue de la Liberté, 71130 Gueugnon.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13. INFORMATIQUE et LIBERTES :

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de le signaler par écrit à Club Allure Libre, Mairie, 71130 Gueugnon en indiquant votre nom et le nom de l'équipe du bulletin d'inscription.

14. CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, envoyer un mail à :

cluballurelibregueugnon@gmail.com

d-click@outlook.com